



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Syrie

Question écrite n° 18101

Texte de la question

A l'occasion de la récente visite en France du président syrien Hafez El-Assad, M. François Rochebloine souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question des Libanais détenus en Syrie. Dans son rapport de 1998, Amnesty International estime leur nombre à 200. Cette association ainsi que la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme avaient réclamé la libération des Libanais détenus arbitrairement, selon elles, en Syrie, et exigé la publication d'une liste exhaustive nominale. En octobre, un Comité des familles des détenus libanais en Syrie avait, de son côté, demandé aux autorités libanaises d'obtenir leur libération par Damas ou de les faire traduire devant les tribunaux au Liban. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui exposer sa position sur cette question, sachant que l'Etat français entretient avec le Liban d'excellentes relations. La visite du président syrien aura été, il l'espère, l'occasion pour les autorités françaises d'affirmer une nouvelle fois leur attachement aux droits de l'homme en intervenant notamment pour la résolution de ce problème.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu rappeler au gouvernement les démarches de diverses organisations au sujet de citoyens libanais disparus pendant et après la guerre civile et dont un certain nombre serait retenu en Syrie. Le problème des personnes disparues ou emprisonnées doit effectivement être suivi sans relâche quelles que soient les circonstances de leur disparition. La France, fidèle à son engagement historique aux côtés du Liban, mène un dialogue en ce sens avec tous les interlocuteurs ayant une influence sur ce sujet et notamment avec les autorités syriennes. Ces dernières ont relâché, au mois de mars dernier, 121 ressortissants libanais. Cette question est régulièrement évoquée au plus haut niveau par les autorités françaises. A l'occasion de la visite du Président de la République au Liban au mois de mai dernier, un membre de la délégation française a reçu les associations des droits de l'homme, en particulier un représentant des familles des disparus. De même, lors de la venue à Paris du Président Assad, le Président de la République a personnellement insisté sur la nécessité de poursuivre l'ouverture entamée sur les droits de l'homme et d'arriver à une solution aussi rapide que possible sur le douloureux dossier des personnes emprisonnées ou disparues. Le Premier ministre a fait de même. L'honorable parlementaire peut avoir l'assurance que la France continuera à aider le Liban dans la reconstruction de l'Etat de droit et à agir concrètement en faveur du respect des droits de l'homme, de la liberté d'expression et du pluralisme qui ont toujours prévalu dans ce pays.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18101

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4369

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5282